

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération
de la Ville de Montréal du 26 avril 2018
17 h**

**Séance tenue le jeudi 26 avril 2018
Salle du conseil de l'hôtel de ville**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, Mme Manon Barbe, M. John Belvedere, Mme Karine Boivin-Roy, M. Alex Bottausci, M. Georges Bourelle, Mme Julie Brisebois, M. Mitchell Brownstein, M. Robert Coutu, M. François William Croteau, M. Benoit Dorais, M. Paul Dufort, à titre de représentant du maire de la Ville de Kirkland, Mme Nathalie Goulet, M. Mickey Max Guttman, Mme Paola Hawa, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, M. Normand Marinacci, M. Beny Masella, M. Peter McQueen, M. Sylvain Ouellet, Mme Magda Popeanu, M. Edgar Rouleau, M. Philippe Roy, Mme Christina M. Smith, M. William Steinberg, Mme Émilie Thuillier, M. Philippe Tomlinson et Mme Maja Vodanovic

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

Mme Rosannie Filato et Mme Maria Tutino

AUTRES PRÉSENCES :

M. Alain Marcoux, Directeur général
M. Emmanuel Tani-Moore, Greffier adjoint
Mme Line Comtois, analyste-rédactrice

La présidente d'assemblée déclare la séance ouverte et demande d'observer un moment de recueillement .

Madame Barbe cède la parole à M. Beny Masella. Ce dernier souhaite souligner le départ à la retraite de Monsieur Bruce Saint-Louis, directeur exécutif de l'Association des municipalités de banlieue et le remercie au nom de tous ses collègues des villes liées pour sa collaboration et son dévouement tout au long de son mandat.

Monsieur Benoit Dorais tient également, au nom de l'administration, à souhaiter une bonne retraite à M. Saint-Louis et fait mention de sa réputation d'homme loyal et dévoué.

1 - Période de questions du public

La présidente d'assemblée appelle le point « Période de questions du public ».

N'ayant aucune intervention de la part des citoyens, la présidente d'assemblée déclare la période du public close à 17 h 06.

2 - Période de questions des membres du conseil

La présidente d'assemblée appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Beny Masella	Mme Valérie Plante (M. Benoit Dorais)	État d'avancement des discussions concernant le remplacement des voitures MR-73 par les AZUR / Qui en assumera le coût
Mme Christina Smith	M. Benoit Dorais	Plan de l'administration pour faire face au déficit de 86 millions \$ de l'agglomération

N'ayant aucune autre intervention de la part des membres du conseil, la présidente d'assemblée déclare la période de questions des membres du conseil close à 17 h 11.

CG18 0211

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 26 avril 2018, tel que livré aux membres du conseil ainsi que l'avis de convocation de la présente séance.

Adopté à l'unanimité.

03.01

CG18 0212

Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 29 mars 2018

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 29 mars 2018 conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 19 avril 2018 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.02

4 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

La présidente d'assemblée appelle le point « Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif »

Le porte-parole d'assemblée dépose les documents suivants :

- 4.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* du 1^{er} au 31 mars 2018.
- 4.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif du 1^{er} au 31 mars 2018.
- 4.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* du 1^{er} au 31 mars 2018.

CG18 0213

Dépôt de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission sur les finances et l'administration ayant étudié le rapport annuel de la vérificatrice générale - Exercice 2016

Le porte-parole d'assemblée dépose la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission sur les finances et l'administration ayant étudié le rapport de la vérificatrice générale – Exercice 2016, et le conseil en prend acte.

04.04 1183430005

5 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

La présidente d'assemblée appelle le point « Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil »

Aucun document n'est déposé.

6 - Dépôt de rapports des commissions du conseil

La présidente d'assemblée appelle le point « Dépôt de rapports des commissions du conseil »

CG18 0214

Dépôt du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats intitulé « Bilan de la septième année d'activité (2017) »

Le porte-parole d'assemblée dépose le rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats intitulé « Bilan de la septième année d'activité (2017) », et le conseil en prend acte.

06.01

CG18 0215

Dépôt des commentaires et recommandations de la Commission permanente sur l'inspecteur général faisant suite au dépôt du Rapport annuel de l'inspecteur général de la Ville de Montréal pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2017

Le porte-parole d'assemblée dépose les commentaires et les recommandations de la Commission permanente sur l'inspecteur général faisant suite au dépôt du Rapport annuel de l'inspecteur général de la Ville de Montréal pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2017, et le conseil en prend acte.

06.02

CG18 0216

Dépôt des commentaires et recommandations de la Commission permanente sur l'inspecteur général faisant suite au Rapport de l'inspecteur général sur la résiliation de deux contrats de collecte et de transport de déchets (appels d'offres S08/004 et 16-15252)

Le porte-parole d'assemblée dépose les commentaires et les recommandations de la Commission permanente sur l'inspecteur général faisant suite au Rapport de l'inspecteur général sur la résiliation de deux contrats de collecte et de transport de déchets (appels d'offres S08/004 et 16-15252), et le conseil en prend acte.

06.03

7 - Dépôt

La présidente d'assemblée appelle le point « Dépôt »

CG18 0217

Dépôt du rapport 2018 présentant le suivi des mandats des commissions reçus des conseils municipal et d'agglomération et le suivi des motions référées aux commissions et aux services municipaux

Le porte-parole d'assemblée dépose le rapport 2018 présentant le suivi des mandats des commissions reçus des conseils municipal et d'agglomération et le suivi des motions référées aux commissions et aux services municipaux, et le conseil en prend acte.

07.01 1183570002

CG18 0218

Dépôt du rapport financier consolidé vérifié de la Ville de Montréal et du document Reddition de comptes financière pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017, y compris le rapport produit sur les formules prescrites par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT)

Le porte-parole d'assemblée dépose le rapport financier consolidé vérifié de la Ville de Montréal et du document Reddition de comptes financière pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017, y compris le rapport produit sur les formules prescrites par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), et le conseil en prend acte.

07.02 1180029003

11 - Dépôt de pétitions

La présidente d'assemblée appelle le point « Dépôt de pétitions »

Aucun document n'est déposé.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG18 0219

Conclure une entente-cadre d'une durée de 5 ans, avec deux options de prolongation de 12 mois chacune, avec Équipements incendies CMP Mayer pour la fourniture de casques de combat incendie de marque Bullard, modèle PX Re-Track, incluant les accessoires - Appel d'offres public 17-16523 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 avril 2018 par sa résolution CE18 0494;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - de conclure une entente-cadre, d'une durée de 5 ans, avec deux options de prolongation de 12 mois chacune, pour la fourniture de casques de combat incendie de marque Bullard, modèle PX Re-Track incluant des accessoires;
- 2 - d'accorder au seul soumissionnaire Équipements incendies C.M.P. Mayer inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16523 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget de fonctionnement du Service de sécurité incendie de Montréal, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1183838001

CG18 0220

Accorder un contrat à La Boutique du Plongeur (Triton) ltée pour la fourniture de services d'entretien et de réparation des compresseurs d'air et des stations de remplissage pour la gestion de l'air respirable pour le Service de sécurité incendie de Montréal, pour une période de 36 mois avec deux options de renouvellement de 12 mois, pour une somme maximale de 308 723,28 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-16525 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 avril 2018 par sa résolution CE18 0496;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'accorder au seul soumissionnaire, La Boutique du Plongeur (Triton) ltée, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture de services d'entretien et de réparation de compresseurs et des stations de remplissage pour la gestion de l'air respirable pour le Service de sécurité incendie de Montréal, pour une période de 36 mois avec deux options de renouvellement de 12 mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 308 723,28 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16525;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1182645001

CG18 0221

Approuver le projet de 1^{ère} convention de prolongation du bail par lequel la Ville loue de 3179362 Canada inc. un espace locatif sur le toit de l'immeuble situé au 6600, route Transcanadienne, à Montréal, pour les besoins corporatifs de radiocommunication de la Ville, et ce pour une période de cinq ans, soit du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2023, moyennant un loyer total de 104 052,40 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 avril 2018 par sa résolution CE18 0511;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'approuver le projet de 1^{ère} convention de renouvellement du bail par lequel la Ville loue de 3179362 Canada inc., pour une période de cinq ans, à compter du 1^{er} juillet 2018, un espace locatif sur le toit de l'immeuble situé au 6600 route Transcanadienne, à Montréal pour les besoins de radiocommunication de la Ville, moyennant un loyer total de 104 052,40 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de convention;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1186025002

CG18 0222

Approuver le projet de dixième convention de modification de bail par lequel la Ville loue de Place Versailles inc. des espaces à bureaux situés à la Place Versailles, au 7275, rue Sherbrooke Est, pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, pour un terme de 6 mois, soit du 1^{er} janvier au 30 juin 2019, pour un loyer total de 673 123,46 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 avril 2018 par sa résolution CE18 0512;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'approuver le projet de dixième convention de modification du bail par lequel la Ville loue de Place Versailles inc., des espaces à bureaux situés à la Place Versailles, au 7275, rue Sherbrooke Est, d'une superficie de 54 991 pieds carrés, pour une période de 6 mois, à compter du 1^{er} janvier 2019, et utilisés pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, moyennant une dépense totale de 673 123,46 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de convention;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1184565003

CG18 0223

Accorder un contrat au Groupe Puresphera inc. pour la collecte, le transport et le traitement des appareils contenant des halocarbures pour les écocentres et les cours de voirie, pour une période de 36 mois, pour une somme maximale de 846 184 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 18-16707 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 avril 2018 par sa résolution CE18 0544;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'accorder au seul soumissionnaire, Groupe Puresphera inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour les services de collecte, de transport et de traitement des appareils contenant des halocarbures provenant des écocentres et des cours de voirie, pour une période de 36 mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 846 184 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16707;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1187035001

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG18 0224

Autoriser une dépense additionnelle de 2 673 281,67 USD \$, taxes incluses (3 435 380,80 CDN \$, taxes incluses), pour la transposition logicielle du système de répartition assistée par ordinateur (RAO) ainsi que pour le renouvellement du contrat d'entretien de l'ensemble des logiciels du système RAO du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour la période du 5 mai 2018 au 4 mai 2023, dans le cadre du contrat accordé à Northrop Grumman Systems International Trading inc. (CG09 0285), majorant ainsi le montant total du contrat de 3 118 690 USD \$ à 5 791 971,67 USD \$, taxes incluses / Approuver un projet d'avenant no 3 à cet effet / Autoriser un ajustement de la base budgétaire du Service des TI de 77 700 \$ au net pour 2020, de 94 600 \$ au net pour 2021, ainsi qu'un ajustement récurrent de 112 200 \$ au net à compter de 2022

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 avril 2018 par sa résolution CE18 0545;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'autoriser d'une dépense additionnelle de 2 673 281,67 USD \$, taxes incluses, (3 435 380,80 CDN \$, taxes incluses) pour la transposition logicielle du système de répartition assistée par ordinateur (RAO) ainsi que pour le renouvellement du contrat d'entretien de l'ensemble des logiciels du système de la RAO du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour la période du 5 mai 2018 au 4 mai 2023, dans le cadre du contrat accordé à Northrop Grumman Systems International Trading inc. (CG09 0285), majorant ainsi le montant total du contrat de 3 118 690 USD \$ à 5 791 971,67 USD \$, taxes incluses ;
- 2 - d'approuver un projet d'avenant no 3 modifiant la convention intervenue entre la Ville de Montréal et Northrop Grumman Systems International Trading inc.;
- 3 - d'autoriser un ajustement de la base budgétaire du Service des TI de 77 700 \$ au net pour 2020, de 94 600 \$ au net pour 2021, ainsi qu'un ajustement récurrent de 112 200 \$ au net à compter de 2022;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1180206001

CG18 0225

Autoriser la prolongation du contrat de fourniture d'un service d'entreposage de documents semi-actifs, pour une période de 12 mois, pour une somme maximale de 154 535,46 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat accordé à Docu-Dépôt inc. (CG13 0265), majorant ainsi les montants autorisés de 714 777,54 \$ à 869 313 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 avril 2018 par sa résolution CE18 0546;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 154 535,46 \$, taxes incluses, pour la prolongation du contrat de fourniture d'un service d'entreposage de documents semi-actifs de la Direction du greffe, dans le cadre du contrat accordé à Docu-Dépôt inc. (CE13 0970), pour une période de 12 mois se terminant le 21 novembre 2019, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant, majorant ainsi le montant total du contrat de 714 777,54 \$ à 869 313 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1184145001

CG18 0226

Accorder un contrat à Ceveco inc. pour le réaménagement de la portion nord du square Dorchester - Dépense totale de 9 342 184,63 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 18-6210 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 avril 2018 par sa résolution CE18 0553;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 9 342 184,63 \$, taxes incluses, pour le réaménagement de la portion nord du square Dorchester, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Ceveco inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 8 934 725,65 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-6210;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1187488002

CG18 0227

Accorder un contrat à Les excavations Super inc. pour des travaux de conduite d'eau, de voirie et d'éclairage dans la rue Clark, de l'avenue Laurier à la rue de l'Arcade, dans l'arrondissement Le Plateau Mont-Royal - Dépense totale de 7 774 763,36 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 333002 (6 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 avril 2018 par sa résolution CE18 0557;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 7 774 763,36 \$, taxes incluses pour des travaux de conduite d'eau, de voirie et d'éclairage dans la rue Clark, de l'avenue Laurier à la rue de l'Arcade, dans l'arrondissement Le Plateau Mont-Royal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Les excavations Super inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 7 237 763,36 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 333002 ;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1187231013

CG18 0228

Accorder un contrat à Le Groupe LML Itée pour la fourniture et l'installation d'équipements électriques de moyenne tension à l'usine Atwater, pour une somme maximale de 732 520,03 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10253 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 avril 2018 par sa résolution CE18 0563;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'accorder à Le Groupe LML Itée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture et l'installation d'équipements électriques de moyenne tension à l'usine Atwater, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 732 520,03 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10253;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1180598001

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.11 à 20.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG18 0229

Accorder trois contrats de services professionnels avec Conseillers en gestion et informatique CGI inc. (lot 1 - 566 251,88 \$, lot 2 - 710 545,50 \$ et lot 3 - 465 648,75 \$, toutes ces sommes taxes incluses), pour la fourniture sur demande de prestations de services d'expertise d'affaires, de gestion de changement et d'optimisation opérationnelle, pour la modernisation des activités judiciaires de la cour municipale de Montréal, pour une durée de 36 mois - Appel d'offres public 17-16558 (8 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 avril 2018 par sa résolution CE11 0566;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - de conclure trois contrats, d'une durée de 36 mois, pour la fourniture sur demande de prestations de services d'expertise, de gestion de changement et d'optimisation opérationnelle pour la modernisation des activités judiciaires de la cour municipale de Montréal;
- 2 - d'approuver les projets de convention de services professionnels par lesquels la firme ci-après désignée ayant obtenu le plus haut pointage en fonction des critères de sélection préétablis pour chacun des lots, s'engage à fournir à la Ville les services spécialisés requis à cette fin, pour les sommes maximales inscrites, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16558 et selon les termes et conditions stipulés aux projets de convention;

Firme	Description	Montant
Conseillers en gestion et informatique CGI inc.	Lot 1 - Services d'expertise d'affaires pour la modernisation des activités judiciaires de la cour municipale	566 251,88 \$
Conseillers en gestion et informatique CGI inc.	Lot 2 - Services de gestion du changement pour la modernisation des activités judiciaires de la cour municipale	710 545,50 \$
Conseillers en gestion et informatique CGI inc.	Lot 3 - Services d'optimisation opérationnelle pour la modernisation des activités judiciaires de la cour municipale	465 648,75 \$

- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service des technologies de l'information, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1187812001

CG18 0230

Accorder un contrat de services professionnels à Ethnoscop inc. pour la réalisation d'interventions archéologiques dans le cadre de travaux d'infrastructures et d'aménagement de la rue Saint-Paul, phases 1 et 2 dans l'arrondissement de Ville-Marie, pour une somme maximale de 345 156,10 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 18-16594 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 avril 2018 par sa résolution CE11 0568;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'accorder à la seule firme soumissionnaire Ethnoscop inc., cette dernière ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour la fourniture des services professionnels requis pour la réalisation d'interventions archéologiques, dans le cadre de travaux d'infrastructures et d'aménagement de la rue Saint-Paul, phases 1 et 2 , pour une somme maximale de 345 156,10 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16594;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1184804001

CG18 0231

Conclure une entente-cadre de services professionnels avec Ethnoscop inc. pour la réalisation d'interventions archéologiques requises dans le cadre du programme de réfection et de développement d'infrastructures d'aqueduc et d'égout, incluant les travaux corrélatifs de laboratoire et de voirie, pour les réseaux artériel et local ainsi que sur le territoire de l'agglomération, pour une somme maximale de 710 576,77 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 18-16680 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 avril 2018 par sa résolution CE18 0569;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - de conclure une entente-cadre par laquelle Ethnoscop inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la réalisation d'interventions archéologiques requises dans le cadre du programme de réfection et de développement d'infrastructures d'aqueduc et d'égout, incluant les travaux corrélatifs de laboratoire et de voirie, pour les réseaux artériel et local ainsi que sur le territoire de l'agglomération, pour une somme maximale de 710 576,77 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16680;
- 2 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets de projets prévus aux différents programmes triennaux d'immobilisations (PTI) des arrondissements, des services centraux et des villes reconstituées, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1184804002

CG18 0232

Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec IGF Axiom inc. (contrat #1: 3 699 964,49 \$, taxes incluses), Les Consultants S.M. inc. (contrat #2: 2 888 401,95 \$, taxes incluses) et Axor Experts-Conseils inc. (contrat #3: 875 362,16 \$, taxes incluses) pour la gestion des impacts, le maintien de circulation et les communications, dans le cadre de la réalisation des grands projets - Appel d'offres public 18-16584 (10 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 avril 2018 par sa résolution CE18 0570;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - de conclure trois ententes-cadres pour la fourniture sur demande des services professionnels en maintien de circulation, gestion des impacts et en communication de chantier pour les différents grands projets sur le territoire de la Ville de Montréal avec les firmes ci-après désignées ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, pour les contrats et les sommes maximales inscrits à l'égard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16584;

Firme	Somme maximale taxes incluses	Contrat
IGF Axiom inc.	3 699 964,49 \$	1
Les Consultants S.M. inc.	2 888 401,95 \$	2
Axor Experts-Conseils inc.	875 362,16 \$	3

- 2 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.14 1184139001

CG18 0233

Conclure une entente-cadre, d'une durée de 36 mois, avec Arkéos inc. pour des services professionnels pour la réalisation d'études et d'interventions archéologiques dans le cadre des travaux d'aménagement du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal sur le territoire de l'agglomération, pour une somme maximale de 900 000 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 18-16774 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 avril 2018 par sa résolution CE18 0572;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - de conclure une entente-cadre, d'une durée de 36 mois, par laquelle Arkéos inc, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la réalisation d'études et d'interventions archéologiques dans le cadre des travaux d'aménagement du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal sur le territoire de l'agglomération, pour une somme maximale de 900 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16774;
- 2 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets de projets prévus au programme triennal d'immobilisations (PTI) du Services des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.15 1184426006

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.16 à 20.20 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG18 0234

Approuver le projet d'entente détaillée entre l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) et la Ville de Montréal établissant la répartition des responsabilités relatives à l'étape 2 du projet de reconstruction et de requalification du boulevard Pie-IX comprenant l'implantation du tronçon Montréal d'un service rapide par bus (SRB), consistant en la réalisation des travaux, la mise en service, la mise en exploitation et la clôture du projet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 avril 2018 par sa résolution CE18 0575;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'approuver le projet d'entente détaillée entre l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) et la Ville de Montréal établissant la répartition des responsabilités relatives à l'étape 2 du projet de reconstruction et de requalification du boulevard Pie-IX comprenant l'implantation du tronçon Montréal d'un service rapide par bus (SRB Pie-IX), afin d'établir les modalités pour la réalisation des travaux, la mise en service, la mise en exploitation et la clôture du projet;
- 2 - d'autoriser la mairesse de la Ville de Montréal, madame Valérie Plante et le greffier à signer cette entente pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

20.16 1187310001

CG18 0235

Approuver le projet de modification no 1 à l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2017-2018 entre la Ville de Montréal et le ministre de la Culture et des Communications, à la suite de l'ajout d'une participation financière de 351 500 \$ du Ministère, portant le montant total de l'Entente de 39 791 500 \$ à 40 143 000 \$

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 avril 2018 par sa résolution CE18 0576;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver la modification no 1 à l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2017-2018 entre la Ville de Montréal et la ministre de la Culture et des Communications à la suite de l'ajout d'une participation financière de 351 500 \$ provenant du ministère, portant le montant total de l'Entente de 39 791 500 \$ à 40 143 000 \$.

Adopté à l'unanimité.

20.17 1187666001

CG18 0236

Approuver le projet de troisième convention de modification de bail par lequel la Ville loue de R.L. Franco International Fashions inc. un espace à bureaux situé au 8930, boulevard Pie-IX, pour le poste de quartier 30 du Service de police de la Ville de Montréal, pour une période de 8 ans 3 mois et 22 jours, soit du 10 juillet 2018 au 30 septembre 2026, moyennant un loyer total de 951 627,09 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 avril 2018 par sa résolution CE18 0586;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'approuver le projet de troisième convention de modification de bail par lequel la Ville loue de R.L. Franco International Fashions inc., pour une période de 8 ans 3 mois et 22 jours, à compter du 10 juillet 2018, un espace à bureaux d'une superficie de 6 940 pieds carrés, situé au 8930, boulevard Pie-IX, pour les besoins du PDQ 30 du Service de police de la Ville de Montréal, moyennant un loyer annuel de 115 699,34 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de convention de modification de bail;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.18 1184565004

CG18 0237

Approuver le projet de troisième convention de renouvellement de bail par lequel la Ville loue de Développement Olymbec inc. un espace à bureaux situé au 465, rue Saint-Jean, pour le Service de la performance organisationnelle, pour un terme de 5 ans, soit du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2022, moyennant une dépense totale de 1 080 291,88 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 avril 2018 par sa résolution CE18 0584;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'approuver le projet de troisième convention de renouvellement du bail par lequel la Ville loue de Développement Olymbec inc., pour une période de 5 ans, soit du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2022, un espace à bureaux d'une superficie de 9 158 pieds carrés, situé au 2^e étage du 465, rue Saint-Jean, pour les besoins du Service de la performance organisationnelle, moyennant une dépense totale de 1 080 291,88 \$, taxes incluses, et ce, aux termes et conditions stipulés au projet de convention de renouvellement de bail;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.19 1174565003

CG18 0238

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Ceveco inc. pour la réalisation des travaux de réaménagement de la rue Saint-Paul, entre le boulevard Saint-Laurent et la Place Jacques-Cartier, de la rue Saint-Gabriel, entre les rues de la Commune et Saint-Paul et la rue Saint-Vincent - phase 2 du projet de réaménagement de la rue Saint-Paul, dans l'arrondissement de Ville-Marie - Dépense totale de 13 741 173,50 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 329903 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 avril 2018 par sa résolution CE18 0650;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'autoriser une dépense de 13 741 173,50 \$, taxes incluses, pour la réalisation de la phase 2 des travaux de réaménagement de la rue Saint-Paul, entre le boulevard Saint-Laurent et la Place Jacques-Cartier, de la rue Saint-Gabriel, entre les rues de la Commune et Saint-Paul et la rue Saint-Vincent, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3 - d'accorder à Ceveco inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 12 577 578,93 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 329903;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences :

- M. John Belvedere
- M. Alex Bottausci
- M. Georges Bourelle
- M. Mitchell Brownstein
- M. Robert Coutu
- M. Paul Dufort
- M. Mickey Max Guttman
- Mme Paola Hawa
- M. Beny Masella
- M. Edgar Rouleau
- M. Philippe Roy
- Mme Christina M. Smith
- M. William Steinberg

CG18 0239

Autoriser une dépense additionnelle de 328 670,87 \$, taxes incluses, pour la poursuite des contrats octroyés à la firme Koncas Recyclage (CG14 0587) pour la réception, le tri et la mise en marché de résidus de construction, rénovation, démolition (CRD) et encombrants et à la firme Services Matrec (anciennement LEEP) (CG15 0379), majorant ainsi le montant total des contrats de 7 412 537,94 \$ à 7 741 208,81 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 avril 2018 par sa résolution CE18 0664;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 328 670, 87 \$, taxes incluses, pour la poursuite des contrats octroyés à la firme Koncas Recyclage (CG14 0587) pour la réception, le tri et la mise en valeur de résidus de construction, rénovation, démolition (CRD) et encombrants ainsi qu'à la firme Services Matrec (anciennement LEEP) (CG15 0379), majorant ainsi le montant total des contrats de 7 412 537,94 \$ à 7 741 208,81 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.21 1184730003

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 30.01 à 30.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG18 0240

Autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent à l'aide financière attendue de 150 M\$ pour la mise en oeuvre de la stratégie de développement économique de la Ville de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 28 mars 2018 par sa résolution CE18 0491;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'autoriser un budget additionnel de dépense équivalent au revenu additionnel de l'aide financière attendue de 150 M\$ pour la mise en œuvre de la stratégie de développement économique de la Ville de Montréal;
- 2 - d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1187030001

CG18 0241

Demander à la ministre de la Justice d'entreprendre les procédures nécessaires au lancement d'un avis de sélection aux candidats à la fonction de juge à une cour municipale afin de combler un poste à la cour municipale de la Ville de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 avril 2018 par sa résolution CE18 0601;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de demander à la ministre de la Justice d'entreprendre les procédures nécessaires au lancement d'un avis de sélection aux candidats à la fonction de juge à une cour municipale afin de combler un poste de juge à la cour municipale de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1185304001

CG18 0242

Autoriser une appropriation de 270 000 \$ de la réserve de voirie d'agglomération et une appropriation de 4 627 000 \$ de la réserve de voirie locale afin de financer des études et autres pour des travaux de voirie au budget de fonctionnement du Service des infrastructures, de la voirie et des transports

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 avril 2018 par sa résolution CE18 0608;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une appropriation de 125 000 \$ de la réserve de voirie d'agglomération vers le budget de fonctionnement du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) pour la réalisation d'une étude de faisabilité technique d'un lien nord-sud dans la cour Turcot et au-dessus des voies de l'autoroute 20 et des voies du CN qui relirait les arrondissements de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce et du Sud–Ouest;
- 2 - d'autoriser une appropriation de 25 000 \$ de la réserve de voirie d'agglomération vers le budget de fonctionnement du SIVT pour accompagner le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'électrification des transports (MTMDET) dans la définition des critères et l'élaboration d'un concept d'aménagement de bassins de rétention visant à recueillir les eaux pompées de la nappe phréatique prévue dans le cadre du projet Turcot et les eaux de ruissellement du grand parc urbain à implanter dans la cour Turcot;
- 3 - d'autoriser une appropriation de 120 000 \$ de la réserve de voirie d'agglomération vers le budget de fonctionnement du SIVT pour la réalisation d'études associées à des mesures ou à l'élaboration d'outils visant l'augmentation de la part modale du vélo;
- 4 - d'autoriser une appropriation de 500 000 \$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SIVT pour la réalisation d'études d'avant-projet préliminaire et d'études techniques dans le cadre du projet de la rue des Pins;
- 5 - d'autoriser une appropriation de 2 550 000 \$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SIVT pour la réalisation d'études techniques, de démarches d'acceptabilité sociale et les avants projets préliminaires pour la phase 2 dans le cadre du projet Sainte-Catherine;

- 6 - d'autoriser une appropriation de 1 577 000 \$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SIVT pour la réalisation d'études techniques, de démarches d'acceptabilité sociale et les avants projets préliminaires pour la phase 3 dans le cadre du projet Sainte-Catherine.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1187287001

CG18 0243

Autoriser l'augmentation du budget de dépenses de fonctionnement et de revenus du Service de police de la Ville de Montréal de 353 700 \$ en 2018 provenant du revenu additionnel de frais de gestion de contrats

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 avril 2018 par sa résolution CE18 0609;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'autoriser l'augmentation du budget de dépenses de fonctionnement et de revenus du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) de 353 700 \$ en 2018 provenant du revenu additionnel de frais de gestion de contrats à la suite de la mise en place du nouveau Module inspection remorquage (MIR) au SPVM.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1172748003

CG18 0244

Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses équivalant à la subvention attendue de 22 182 000 \$ pour le financement de projets d'habitation dans le cadre du programme AccèsLogis Québec, en application de l'Entente relative au transfert des budgets et de la responsabilité en habitation émanant de l'Entente Réflexe Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 avril 2018 par sa résolution CE18 0673;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'autoriser le budget additionnel de revenus et de dépenses équivalant à la subvention attendue de 22 182 000 \$ pour le financement de projets d'habitation dans le cadre du programme AccèsLogis Québec, en application de l'Entente relative au transfert des budgets et de la responsabilité en habitation émanant de l'Entente Réflexe Montréal;

2 - d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.05 1180640002

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 30.06 à 30.09 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG18 0245

Approuver la Stratégie de développement économique 2018-2022

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 avril 2018 par sa résolution CE18 0673;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver la Stratégie de développement économique 2018-2022.

Adopté à l'unanimité.

30.06 1187586001

CG18 0246

Approuver le Plan stratégique organisationnel 2025 de la Société de transport de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 avril 2018 par sa résolution CE18 0670;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver le Plan stratégique organisationnel 2025 de la Société de transport de Montréal, le tout conformément à l'article 131 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01).

Adopté à l'unanimité.

30.07 1180854001

CG18 0247

Report des budgets d'immobilisations des arrondissements non utilisés en 2017 du conseil d'agglomération

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 avril 2018 par sa résolution CE18 0681;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter un budget supplémentaire de 3 203 000 \$ au PTI 2018-2020, provenant de report de surplus du budget d'emprunt à la charge des contribuables d'agglomération au 31 décembre 2017, et ce, pour les arrondissements de Ville-Marie, de Saint-Laurent et de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, selon le document joint au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.08 1185929002

CG18 0248

Adopter l'affectation de surplus cumulés au 31 décembre 2017 - Volet agglomération

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 avril 2018 par sa résolution CE18 0683;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter l'affectation des surplus non utilisés au surplus libre pour un montant total de 689,8 \$ (en milliers de dollars), volet agglomération.

Adopté à l'unanimité.

30.09 1185205002

CG18 0249

Avis de motion et présentation - Règlement modifiant le Règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de bâtiments (RCG 09-023)

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains immeubles commerciaux (RCG 09-023) » et pour lequel le dossier décisionnel en fait la présentation.

41.01 1183558008

CG18 0250

Avis de motion et présentation - Règlement autorisant un emprunt de 71 820 000 \$ pour le financement des travaux de construction de l'ouvrage de rétention Saint-Thomas et son raccordement au système des intercepteurs

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 71 820 000 \$ pour le financement des travaux de construction de l'ouvrage de rétention Saint-Thomas et son raccordement au système des intercepteurs » et pour lequel le dossier décisionnel en fait la présentation.

41.02 1187526006

CG18 0251

Avis de motion et présentation - Règlement autorisant la construction et l'occupation d'un immeuble à des fins de logement social situé sur le lot 5 963 496 du cadastre du Québec

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du règlement intitulé « Règlement autorisant la construction d'un immeuble destiné à des fins de logement social situé sur le lot 5 963 496 du cadastre du Québec » et pour lequel le dossier décisionnel en fait la présentation.

41.03 1187303003

CG18 0252

Avis de motion et présentation - Règlement modifiant le Règlement 72 relatif à l'établissement et à la dénomination de parcs à caractère régional afin d'agrandir le territoire du parc-nature de l'Anse-à-l'Orme

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement 72 relatif à l'établissement et à la dénomination de parcs à caractère régional afin d'agrandir le territoire du parc-nature de l'Anse-à-l'Orme » et pour lequel le dossier décisionnel en fait la présentation.

41.04 1186620004

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 42.01 à 42.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG18 0253

Adoption - Règlement autorisant la démolition, la construction et l'occupation d'un bâtiment à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance situé sur le lot 5 798 658

Vu l'avis de motion donné du Règlement autorisant la démolition, la construction et l'occupation d'un bâtiment à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance situé sur le lot 5 798 658 à l'assemblée du conseil d'agglomération du 29 mars 2018 par sa résolution CG18 0196 et pour lequel le dossier décisionnel en fait la présentation;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 28 février 2018 par sa résolution CE18 0322;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant la démolition, la construction et l'occupation d'un bâtiment à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance situé sur le lot 5 798 658 ».

Adopté à l'unanimité.

42.01 1175092011

Règlement RCG 18-011

CG18 0254

Adoption - Règlement autorisant la démolition, la construction et l'occupation d'un bâtiment à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance situé sur les lots 1 713 026 et 1 713 027

Vu l'avis de motion donné du Règlement autorisant la démolition, la construction et l'occupation d'un bâtiment à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance situé sur les lots 1 713 026 et 1 713 027 à l'assemblée du conseil d'agglomération du 29 mars 2018 par sa résolution CG18 0197 et pour lequel le dossier décisionnel en fait la présentation;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 28 février 2018 par sa résolution CE18 0323;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant la démolition, la construction et l'occupation d'un bâtiment à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance situé sur les lots 1 713 026 et 1 713 027 ».

Adopté à l'unanimité.

42.02 1175378010

Règlement RCG 18-012

CG18 0255

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 292 300 000 \$ pour le versement à l'Autorité régionale de transport métropolitain de contributions municipales spéciales destinées au financement de la part municipale des projets d'investissement dans le cadre du Programme d'aide aux immobilisations en transport en commun de la Société de financement des activités locales du Québec (SOFIL)

Vu l'avis de motion donné du Règlement autorisant un emprunt de 292 300 000 \$ pour le versement à l'Autorité régionale de transport métropolitain de contributions municipales spéciales destinées au financement de la part municipale des projets d'investissement dans le cadre du Programme d'aide aux immobilisations en transport en commun de la Société de financement des activités locales du Québec (SOFIL) à l'assemblée du conseil d'agglomération du 29 mars 2018 par sa résolution CG18 0198 et pour lequel le dossier décisionnel en fait la présentation;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, la portée, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 mars 2018 par sa résolution CE18 0414;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 292 300 000 \$ pour le versement à l'Autorité régionale de transport métropolitain de contributions spéciales destinées au financement de la part municipale des projets d'investissement dans le cadre du programme d'aide aux immobilisations en transport en commun de la Société de financement des infrastructures locales du Québec (SOFIL) », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.03 1184348001

Règlement RCG 18-013

CG18 0256

Adoption - Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002)

Vu l'avis de motion donné du Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002) à l'assemblée du conseil d'agglomération du 29 mars 2018 par sa résolution CG18 0199 et pour lequel le dossier décisionnel en fait la présentation;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 mars 2018 par sa résolution CE18 0412;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002) ».

Adopté à l'unanimité.

42.04 1185075002

Règlement RCG 05-002-11

CG18 0257

Adoption - Règlement fixant le taux au mètre cube de l'eau en fonction des coûts réels relatifs à l'alimentation en eau potable aux fins de la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2017)

Vu l'avis de motion donné du Règlement fixant le taux au mètre cube de l'eau en fonction des coûts réels relatifs à l'alimentation en eau potable aux fins de la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2017) à l'assemblée du conseil d'agglomération du 29 mars 2018 par sa résolution CG18 0200 et pour lequel le dossier décisionnel en fait la présentation;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 mars 2018 par sa résolution CE18 0409;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement fixant le taux au mètre cube de l'eau en fonction des coûts réels relatifs à l'alimentation en eau potable aux fins de la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2017) ».

Adopté à l'unanimité.

42.05 1183843001

Règlement RCG 18-014

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 42.06 et 42.07 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG18 0258

Adoption - Règlement modifiant le Règlement autorisant la démolition de deux bâtiments ainsi que la construction et l'occupation, à des fins résidentielles, pour des personnes ayant besoin d'aide et d'hébergement, d'un bâtiment sur le lot 2 317 486 et une partie du lot adjacent 1 885 486 du cadastre du Québec (RCG 17-033)

Vu l'avis de motion donné du Règlement modifiant le Règlement autorisant la démolition de deux bâtiments ainsi que la construction et l'occupation, à des fins résidentielles, pour des personnes ayant besoin d'aide et d'hébergement, d'un bâtiment sur le lot 2 317 486 et une partie du lot adjacent 1 885 486 du cadastre du Québec (RCG 17-033) à l'assemblée du conseil d'agglomération du 29 mars 2018 par sa résolution CG18 0201 et pour lequel le dossier décisionnel en fait la présentation;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 21 mars 2018 par sa résolution CE18 0477;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement autorisant la démolition de deux bâtiments ainsi que la construction et l'occupation, à des fins résidentielles, pour des personnes ayant besoin d'aide et d'hébergement, d'un bâtiment sur le lot 2 317 486 et une partie du lot adjacent 1 885 486 du cadastre du Québec (RCG 17-033) ».

Adopté à l'unanimité.

42.06 1185237018

Règlement RCG 17-033-1

CG18 0259

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 46 000 000 \$ afin de financer le projet de développement des installations du SPVM dans l'immeuble situé au 10351, rue Sherbrooke Est

Vu l'avis de motion donné du Règlement autorisant un emprunt de 46 000 000 \$ afin de financer le projet de développement des installations du SPVM dans l'immeuble situé au 10351, rue Sherbrooke Est à l'assemblée du conseil d'agglomération du 29 mars 2018 par sa résolution CG18 0202 et pour lequel le dossier décisionnel en fait la présentation;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, la portée, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 21 mars 2018 par sa résolution CE18 0481;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 46 000 000 \$ afin de financer le projet de développement des installations du SPVM dans l'immeuble situé au 10351, rue Sherbrooke Est », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.07 1187782001

Règlement RCG 18-015

CG18 0260

Approuver la nomination de monsieur Michel Bissonnet à titre de représentant élu de l'arrondissement de Saint-Léonard au conseil d'administration de PME MTL Est-de-l'Île

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 avril 2018 par sa résolution CE18 0605;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver la nomination de monsieur Michel Bissonnet à titre de représentant élu de l'arrondissement de Saint-Léonard au conseil d'administration de PME MTL Est-de-l'Île.

Adopté à l'unanimité.

51.01 1183269001

À 17 h 28, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, la présidente d'assemblée déclare l'assemblée levée.

Manon Barbe
Présidente d'assemblée

Emmanuel Tani-Moore
Greffier adjoint

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

Valérie PLANTE
Mairesse